



Le Mot du Maire

La rentrée de septembre amènera de nombreux changements dans la vie des écoliers vétheuillais notamment avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

C'est un bouleversement aussi bien pour les enfants et leurs parents que pour la commune.

Cette dernière, se démarquant de certaines municipalités, a souhaité proposer des activités ludiques, culturelles ou artistiques afin d'enrichir les connaissances et les facultés des enfants ainsi que vous le découvrirez ci-contre. Mais enfants et parents seront confrontés à d'autres changements plus matériels avec la construction du nouveau foyer, source de désagréments pendant les travaux.

Les aménagements de stationnement feront l'objet de précisions et d'une réunion à l'automne.

DHP

Les nouveaux rythmes scolaires

Afin de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires, conformément à la loi, les horaires de l'école ont été modifiés pour la rentrée de septembre 2014 et de nouvelles activités, appelées Temps d'activités périscolaires—TAP— seront mises en place par la mairie dès cette rentrée.

Les cours cesseront donc chaque jour 3/4 d'heure plus tôt soit à 15h45 du lundi au vendredi afin de permettre une matinée de classe le mercredi matin.

Si la commune est tenue de mettre à disposition des TAP, les parents ne sont pas tenus d'y inscrire leur/s enfant/s.

Une réunion d'information s'est tenue à l'école le jeudi 19 juin et les formulaires d'inscription ainsi que le tableau des activités ont été distribués ou envoyés aux parents. L'inscription aux activités payantes s'est faite auprès de la mairie dans les mêmes conditions que l'inscription à la cantine jusqu'au 10 juillet dernier.

Différentes activités et animations seront proposées aux enfants de l'école de Vétheuil : *théâtre ; éveil musical, chorale ; ludothèque ; arts plastiques ; atelier laine et animations autour du thème « A la découverte du monde ».*

Horaires de l'école Jean Paul Riopelle

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 - 11h45	13h30 - 15h45
Mardi	8h45 - 11h45	13h30 - 15h45
Mercredi	8h45 - 11h45	
Jeudi	8h45 - 11h45	13h30 - 15h45
Vendredi	8h45 - 11h45	13h30 - 15h45

Horaires des Temps d'Activités Périscolaires

Jour	Horaires
Lundi	15h45 - 16h45
Mardi	15h45 - 16h45
Jeudi	15h45 - 16h45

A noter :

le Relais cartable ouvrira ses portes à partir de 16h45 les lundi mardi et jeudi et à partir de 15h45 le vendredi.

Pour le mercredi après-midi, la communauté de communes ouvre

Les nouveaux rythmes scolaires (suite)

...le centre « Les Filous » de Villers-en-Arthies, auquel peuvent être inscrits les enfants de Vétheuil.

Cette inscription doit se faire rapidement en mairie de Villers. Merci d'en informer la mairie de Vétheuil.

Vous trouverez tous les informations nécessaires dans les documents ci-après.

Les documents d'inscription sont téléchargeables sur le site de la mairie.

ADAPTE 95

Association pour le Développement des Actions de Proximité

4 Rue Berthelot 95300 PONTOISE

01 30 31 13 22 ou 01 30 31 13 23 – Télécopie : 01 30 31 54 66

Agrément d'Education Populaire n° 95-2007-JEP-041 SIREN 412 732 018 / code APE 9499Z

01.30.31.13.22
adapte@adapte95.org



Mairie de Vétheuil
Place de la Mairie
95510 Vétheuil

A l'attention de Madame le Maire
Dominique HERPIN POULENAT

Objet :
Rentrée scolaire 2014 / Accueil de loisirs Les Filous et les Gamins
pour la communauté de communes Vexin Val de Seine

Pontoise,
08 juillet 2014

Madame le Maire,

La communauté de communes Vexin Val de Seine se pare d'un nouvel accueil de loisirs.

L'ensemble des enfants de la communauté de communes pouvait jusqu'alors participer aux activités proposées par l'accueil de loisirs les FILOUS situé à Villers en Arthies.

A partir de la rentrée scolaire de **septembre 2014**, l'offre de service s'étend. Les familles pourront inscrire leurs enfants au choix sur deux accueils de loisirs :

- les **FILOUS** toujours à **Villers en Arthies**
- les **GAMINS** situé à **Montreuil sur Epte** et **La Chapelle en Vexin**.

Ces deux centres de loisirs pourront également accueillir les enfants **dès l'âge de 3 ans jusqu'à 13 ans**.

Les deux structures gérées par **ADAPTE 95** (partenaire de la communauté de communes depuis 2007) vont ainsi proposer aux habitants des tarifs et des services équivalents.

Afin de pouvoir en informer vos administrés, nous joignons à ce courrier deux affiches (une pour chaque accueil de loisirs).

Vous remerciant par avance de votre soutien, veuillez agréer, Madame le Maire, mes respectueuses salutations.

Denis MAHIEU
Directeur



A la recherche des chauves-souris



Le 2 août, le Parc Naturel Régional du Vexin Français organise une journée de prospection sur notre territoire, avec l'association francilienne AZIMUT 230. Ses techniciens en charge de la Faune et de la Flore prospecteront donc dans le village. Néanmoins, si vous avez connaissance d'une colonie dès à présent, ou si vous êtes absent ce jour-là, n'hésitez pas à nous en informer.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Lorenza BUONO par mail :

l.buono@pnr-vexin-francais.fr

Les infos

Ramassage des encombrants

Prochain ramassage des encombrants :

- **Mardi 2 septembre 2014**

Gestion des déchets

Le tri des déchets est un geste citoyen utile pour la préservation de notre environnement.

Mais trop souvent, par manque d'informations, ce tri n'est correctement effectué.

Afin de vous aider, vous trouverez ci-après la plaquette informative éditée par le SMIR-TOM.



Consignes de tri
et
pièges à éviter

Désignation	Bac destiné aux emballages (couverture jaune)	Bac destiné au verre (couverture vert)	Bac destiné au papier (couverture bleu)	Bac destiné aux ordures ménagères	Déchèterie
Barquettes en aluminium propre					
Barquettes en plastique (charcuterie,...)					
Barquettes en polystyrène (viande,...)					
Barquettes intérieures de paquets de biscuits					
Boîtes à œufs en carton					
Boîtes à œufs en plastique					
Boîtes de conserve en métal					
Boîtes en bois (camembert, fruits,...)					
Boîtes en carton fin (céréales, biscuits,...)					
Boîtes en plastique (viennoiseries, fruits, pots de fleur,...)					
Bombes aérosols non toxiques (laque, chantilly,...)					
Bombes aérosols toxiques (peinture, insecticide,...)					
Bouteilles de produits d'entretien (lessive, javel,...)					
Bouteilles d'huile en plastique					
Bouteilles d'huile en verre					
Bouteilles en plastique (eau, lait, jus de fruits,...)					
Bouteilles en verre					
Briques alimentaires (soupe, lait, jus de fruits,...)					
Cahiers d'écoliers					
Canettes de soda					
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (Télécommandes, perceuses, réfrigérateurs,...)					
Déchets vert (résidus de tonte,...)					
Enveloppes avec fenêtre					
Enveloppes en papier kraft					
Enveloppes sans fenêtre					
Films plastiques (pack d'eau, cellophane, papier "bulles",...)					
Flacons de parfum					
Flacons d'épice en verre					
Flacons en plastique (gel douche, shampoing,...)					
Journaux					
Les "Pages Blanches"					
Les "Pages Jaunes"					
Livres de poche					
Magazines					
Papier de bureau (imprimante)					
Polystyrène					
Pots de produit laitier en plastique					
Pots en verre					
Prospectus					
Recharges de lessive (berlingo)					
Restes alimentaires					
Rouleaux d'essuie-tout					
Sacs en papier					
Sacs en plastique					
Tubes de dentifrice en plastique					
Vaisselle en cristal					



Horaires de tontes

Comme chaque année, nous vous rappelons les horaires de tontes à respecter pour le confort de tous :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h les dimanche et jours fériés

Feux de jardin

Le Règlement Sanitaire Départemental, dans son article 84, interdit les feux de jardin dans tout le département et donc à Vétheuil également.

Recensement

Pour les jeunes nés en 1998, il est obligatoire de venir se faire recenser en Mairie.

Il faut avoir 16 ans et se munir de sa carte d'identité.

Horaire de mairie pendant les congés d'été

Cet été, la mairie sera ouverte les :

- Mardi de 16h à 17h30
- Vendredi de 9h à 11h
- Samedi de 10h30 à 12h

Les manifestations des associations et de la mairie

◆ Forum des associations

Dimanche 7 septembre : Venez nombreux vous inscrire aux différentes activités proposées par le Foyer rural et les associations du village.

◆ Journée du Patrimoine

Samedi 20 septembre et dimanche 21 septembre : Pour la 31ème édition de ces journées du Patrimoine, nous vous proposons la visite guidée des toits de l'église de Vétheuil. Les inscriptions sont à faire en mairie. Horaire : 15h30 et 16h30 samedi et dimanche.

◆ Berges saines à Vétheuil

Samedi 27 septembre : Comme chaque année, les berges de Vétheuil vont avoir leur journée de remise en forme. Les inscriptions des bénévoles se feront en mairie. Nous vous remercions d'avance de votre participation active à cette journée qui se terminera autour du verre de la convivialité. Horaire 9h30-12h30.



**Toute l'équipe municipale
vous souhaite de bonnes vacances
et vous donne rendez-vous à la rentrée
pour un nouveau numéro
des Brèves de Vétheuil.**



MAIRIE DE VETHEUIL

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les
informations
de la mairie

www.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à
la lettre d'informations
municipale en vous inscrivant
sur le site de la Mairie.

Commune
adhérente



www.pnr-vexin-francais.fr



www.vexinvaldeseine.fr

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat

Isabelle Lépicière-Caputo

Christine Gibaud

Jean-Louis Maury

Dominique Barbier-Cintrat

Illustrations

Michel Caputo



Séance du 25 avril 2014

1. VOTE DES 4 TAXES

Le conseil municipal a conservé les mêmes taux des 4 taxes que l'an passé :

Taxe d'habitation :	14,26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	40,63 %
CFE :	20,43 %

2. SUBVENTIONS

• Foyer rural	6 500 €
• Relais Cartable	22 200 €
• La Colline	100 €
• Anciens Combattants	150 €
• Les Amis de Vétheuil	150 €
• Tennis club de Vétheuil	274 €
• Club de Foot	324 €
• Les Camarguais	200 €

3. BUDGET PRIMITIF 2014

FONCTIONNEMENT :	1 390 112,21 €
INVESTISSEMENT :	1 499 481,50 €

4. REDEVANCES EAU & ASSAINISSEMENT 2014

Elles s'élèveront à partir du 01/01/2014 à :

- La redevance d'eau : 0,54 € le m³
- la redevance assainissement : 0,43 € le m³

5. BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

EXPLOITATION :	312 715,22 €
INVESTISSEMENT :	708 315,43 €

7. PRIX CANTINE

Le prix du repas est fixé à 3,80 € à partir du 01/09/2014.

8. DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Chaque conseiller participe à une commission de la communauté de communes.

- Budget et des finances : D. Barbier-Cintrat
- Voirie : Claude-Marie Reymond
- Urbanisme : Roxane Fossé et D. Herpin-Poulenat
- Environnement : Karine Serain-Evrard
- Développement économique : Olivier Rouche
- Gymnase de Bray-et-Lû : Thierry Dubois
- Gendarmerie : Didier Dufourmantel
- Petite enfance : Dominique Barbier-Cintrat
- Périscolaire : François Vieillard
- Seniors : Christine Gibaud et D. Herpin-Poulenat
- Culture : Thierry Gardie et D. Herpin-Poulenat
- Communication : Isabelle Lépicier-Caputo
- Sport : Philippe Beugnon
- Tourisme : Jean-Louis Maury

Séance du 5 juin 2014

2. TARIFS CIMETIERE (CAVEAU PROVISOIRE)

Le règlement du cimetière établi en mai 2013 est rectifié pour prendre en compte les dispositions relatives au caveau provisoire; le tarif appliqué est fixé à 30 € par semaine une fois la durée de 90 jours dans le caveau provisoire expirée.

3. CARTES SCOLAIRES BUS LIGNES REGULIERES 2014/2015 CARTES IMAGINE'R

La participation de la commune aux frais de cartes de transports scolaires pour la rentrée 2014/2015 est fixée à 33,30 € pour la *Carte scolaire bus lignes régulières* comme pour la carte **IMAGINE'R**. La participation de la commune ne vaut que pour les collégiens et les lycéens.

Séance du 5 juin 2014 (suite)**5. JOUR DE PENTECOTE (JOURNEE DE SOLIDARITE)**

Le conseil municipal régularise les modalités d'application liées à la journée de solidarité instituée par la loi du 30 juin 2004 et le Code du travail instituant une journée supplémentaire de travail non rémunérée.

Le choix est laissé aux agents pour effectuer cette journée en permettant :

- soit de travailler le jour de Pentecôte,
- soit un autre jour ou jour férié autre que le 1er mai.

8. CREATION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL

Un poste de rédacteur principal est créé à compter du 1er juillet 2014 permettant l'avancement de grade d'un agent de la commune après avis de la commission administrative paritaire.

9. CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

Afin de recruter un agent en fin de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, il est créé un poste d'adjoint technique à temps non complet à partir de fin août 2014.

10. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MARPA

Les délégués du conseil à l'association de gestion de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) sont :

- Dominique Herpin-Poulenat
- Isabelle Lépicier-Caputo

Séance du 18 juillet 2014**1. TARIF RYTHMES SCOLAIRES**

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires (ou TAP) entraîne un coût non négligeable pour la commune : défraiement des intervenants, achat de matériel, coût d'entretien, ménage..., c'est pourquoi il a été nécessaire de fixer un tarif pour la participation aux animations et activités. Le tarif est de 1,70 € de l'heure.

2. REGIE CANTINE

La régie de la cantine doit être modifiée afin de pouvoir verser les paiements des TAP (Temps d'activités périscolaires).

Séance du 18 juillet 2014 (suite)**3. DELEGUES RESERVE NATURELLE NATIONALE**

Conformément à la demande des services de l'Etat, les délégués au comité consultatif de la Réserve naturelle nationale doivent être désignés. Les délégués actuels sont renouvelés.

- Dominique Herpin-Poulenat, déléguée
- Thierry Dubois, suppléant

4. URBANISME

Les services de l'Etat jusqu'alors instructeurs de tous les dossiers d'urbanisme, permis de construire, de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable... n'assureront plus cette mission à compter de janvier 2015.

Les petites communes ne pouvant supporter seules cette charge doivent donc rapidement mettre en place un service prenant le relai. Une étude menée par le PNR et accompagnée par le service instructeur a permis de dégager trois solutions permettant l'instruction de ces dossiers :

- Création d'un syndicat
- Création d'une structure adossée au PNR
- Conventionnement avec une autre communauté de communes.

Certaines précisions juridiques doivent encore être clarifiées avant que le conseil ne prenne sa décision, cependant sa préférence va à la création d'un syndicat pour sa neutralité, puis à une structure adossée au PNR et enfin au conventionnement avec une autre communauté de communes. Déjà, le coût à la charge de la commune est évalué à environ 6 000 € par an.

En attendant, les services de l'Etat ne pouvant déjà plus assurer l'instruction de la plupart des dossiers, il est décidé de faire appel à un technicien du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) pour aider la commune à instruire les dossiers.

5. DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT

La commune sollicite des subventions du Conseil général, du Conseil régional et de l'Agence de l'eau afin d'étendre son réseau d'assainissement dans le village.

6. SUBVENTION BAC

La commune sollicite la communauté de commune pour participer aux dépenses de fonctionnement du bac.